



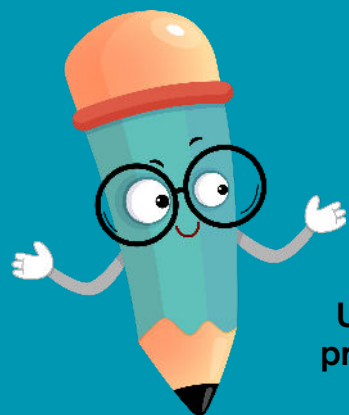
Les métiers directement accessibles après le CAP AEPE

- Garde d'enfants à domicile
- Agent de crèche
- Aide auxiliaire de puériculture
- Aide éducateur
- Agent animation
- animateur petite enfance

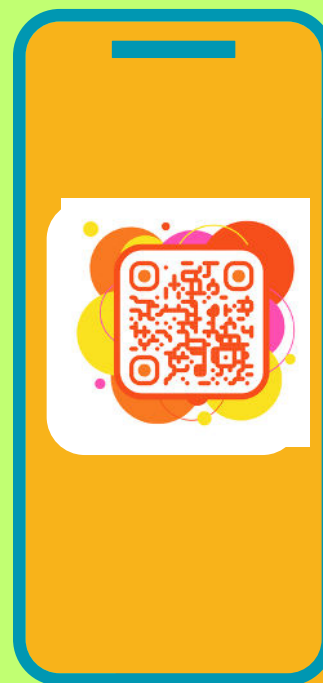
Les métiers accessibles après une formation complémentaire



- Assistante maternelle agréée
- ATSEM
- Auxiliaire de puériculture
- Educateur de Jeunes Enfants
- Aide-soignant



Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
présent sur notre lycée professionnel



SCAN
ME!

OPTIONS

Langue des signes française
Section foot
Option rugby
Lycéens au cinéma
Voyage culturel
Formation BAFA



05.65.34.23.72



<https://www.jeannedarc-figeac.fr>



secretariat@jeannedarc-figeac.fr



Lycée professionnel Jeanne d'Arc
11 Allées Pierre Bérégovoy
46100 Figeac

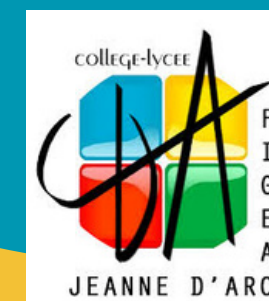


CAP AEPE

ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



Lycée professionnel
Jeanne d'Arc
Figeac





Conditions d'admission

Le CAP AEPE se prépare après la 3ème ou après un premier diplôme (CAP, Baccalauréat professionnel) ou une 2nd professionnelle. Ce CAP se réalise en 1, 2 ou 3 ans.



Les enseignements généraux

Français, Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique, Mathématiques et physique-chimie, Éducation Physique et Sportive, Prévention Santé Environnement, langue vivante étrangère, arts appliqués et cultures artistiques



Les PFMP

La formation en milieu professionnel du CAP AEPE a une durée de **quatorze semaines** sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans.

- 7 semaines en 1ère année
- 7 semaines en 2ème année



Les enseignements professionnels

Module 1. Accompagner le développement du jeune enfant (EP1).

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités quotidiennes).

Module 2 : Exercer son activité en accueil collectif (EP2).

- Inscrire son action dans le réseau des relations Enfants-parents-professionnels.
- Exercer son activité en école maternelle.
- Exercer son activité en établissement d'accueil pour jeunes enfants (EAJE) et en Accueil collectif de mineurs (ACM).

Module 3: Exercer son activité en accueil individuel (EP3).

- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en Maisons d'Assistants Maternels (MAM)



Les qualités requises

Les qualités humaines:

- Patience
- Empathie
- Douceur et bienveillance
- Ecoute
- Disponibilité
- Maturité
- Capacité à travailler en équipe
- Discrétion



Les qualités techniques:

- Savoir prodiguer les soins nécessaires
- Accompagner l'enfant
- L'encourager dans son autonomie
- Veiller à sa sécurité
- S'adapter à tous types de structures d'accueil